411 ſacs de farines ; de *Quimper*, 1 grenier de froment ; de *Port-Dieu*, 1 grenier dito ; d'*Annebaux*, 2 greniers de ſeigle ; d'*Iſigny*, 1 grenier de froment, d'*Oneille*, 1 grenier dito ; d'*Amſterdam*, 1 grenier dito. TOTAL 50 greniers 135 tonneaux 126 ſacs de froment, 10 barils 41 ſacs de farines, 8 greniers 50 ſacs de ſeigle.

EN MAI.

De *Honfleur*, 544 barils, 532 ſacs de farines ; du *Havre*, 5 greniers 65 tonneaux 2496 ſacs 1200 boiſſeaux de froment, 246 ſacs de farines ; de *Nantes*, 10 greniers 226 tonneaux de froment, 1 grenier de ſeigle ; de *Saint Malo*, 92 boiſſeaux de ſeigle ; de *Renneville*, 1 grenier de froment, de *Bordeaux*, 2 greniers de froment, 3 boucauts 759 barils, 483 ſacs de farines ; de la *Bretagne*, 1 grenier de froment ; de l'*Iſle-Bouin*, 1 grenier dito ; de *Lisbonne*, 100 ſacs dito ; de *Dantzick*, 3779 ſacs 1000 boiſſeaux de froment. TOTAL, 20 greniers 291 tonneaux 6375 ſacs 2200 boiſſeaux de froment, 3 boucauts 1303 barils 1261 ſacs de farines, 1 grenier 92 boiſſeaux de ſeigle.

EN JUIN.

De *Honfleur*, 1 grenier de froment, 628 babarils 50 ſacs de farines ; du *Havre*, 7 greniers 681 ſacs 2482 boiſſeaux de froment, 1757 barils de farines ; de *Bordeaux*, 1 grenier 546 ſacs de froment, 110 boucauts 1176 barils 420 ſacs de farines ; de *Nantes*, 21 greniers 374 tonneaux 216 ſacs de froment, 270 barils de farines, 37 ſacs de ſeigle ; de *Saint Gilles*, 5 greniers de froment, 1 grenier de ſeigle ; de la *Bretagne*, 1 grenier 107 tonneaux & demi de froment, 100 ſacs de farines ; de *Vannes*, 27 tonneaux un quart de froment ; de *Livourne*, 61 tonneaux dito ; de *Renneville*, 1 grenier dito ; de *Port-Bail*, 1 grenier dito ; de *Saint Malo*, 1 grenier dito ; de la *Rochelle*, 56 ſacs dito, 420 ſacs de farines ; de *S. Michel*, 1 grenier de froment ; de *Quillebœuf*, 1 grenier dito ; de *Lisbonne*, 1025 boiſſeaux de farines ; de *Dantzick*, 1 grenier de froment ; de *Wexford*, 8 ſacs de froment, 2 ſacs de ſeigle. TOTAL, 42 greniers 569 tonneaux 3 quarts 1517 ſacs, 3507 boiſſeaux de froment, 110 boucauts 3831 barils 1380 ſacs de farines, 1 grenier 39 ſacs de ſeigle.

TOTAL des grains arrivés au Port de Rouen pendant le ſecond trimeſtre de l'année 1768 ; ſçavoir, en froment 42 greniers 569 tonneaux, 3 quarts 1517 ſacs 3507 boiſſeaux 110 boucauts 3831 barils 1380 ſacs de farines, 1 grenier 39 ſacs de ſeigle.

DE NANTES.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 13 au 20 Janvier 1769, il eſt entré dans ce Port 18 Navires François & 7 Etrangers ; ſçavoir, des François, l'*Actif* de deux cent tonneaux, Capitaine d'*Etcheverry*, venant du Cap chargé de 215 bariques 6 quarts de ſucre terré & tête, 4 futailles d'indigo, 120 futailles de café, 645 cuirs ſecs en poil, 9500 liv. de bois de campêche ; le *Jeune Robert*, Capitaine *Jacques Peaud*, venant du Banc de Terre Neuve à la conſignation de M. *Moſneron fils* chargé de 7400 morues vertes au grand cent, une barique & demie d'huile de morue ; la *Reine Anne*, Capit. *Pierre Veillon* ; la *Marie Anne*, Capitaine *Etienne Perriez* ; le *Dromadaire*, Capitaine *Pierre Boyer* ; la *Grace de Dieu*, Capitaine *Vincent Flouet* ; le *Magnifique*, Capitaine *Mathurin Begaud* ; le *Fringue*, Capitaine *Michel Mahé*, venant de Lisbonne, des Sables & des Iſles de Ré & d'Oleron, chargés tous ſix de ſel ; la *Marie Modeſte*, Capit. *François Maudret* ; la *Marie Anne*, Capitaine *René Aubert* ; la *Reine des Anges*, Capitaine *Pierre Duhamel* ; la *Pouponne*, Capitaine *Simon Michaud*, venant de Marans, de l'Iſle de Ré & de Beauvoir chargés tous quatre de froment ; la *Bouſonne*, Capitaine *Louis Chalon*, venant de Bayonne avec réſine & jambons ; le *Saint Gilles*, Capit. *Mathurin le Dars*, venant de l'Orient avec marchandiſes de la Compagnie des Indes ; le *Saint Joſeph*, Capitaine *Jean Richard*, venant de Saint Malo avec morue ſeche & huile de morue ; le *Saint Louis*, Capitaine *Pierre Vaillant* ; venant de Sarzeau avec miel ; le *Saint Joſeph*, Capitaine *Joſ. le Vaillant*, venant de Port-Launai avec poudre à canon ; le *Felix*, Capitaine *Olivier Tanoie*, venant du Legué avec plomb en ſaumons & en barres, huile de poiſſon & cidre ; des Etrangers, l'*Anne Marie Eliſabeth*, venant de Dort ; le *Jeune Abraham*, venant de l'Orient tous deux ſur leſt ; la *Marie Anne* ; l'*Aimable Betty*, venant tous deux de Dublin ; la *Charmante Betty*, venant de Corck, chargés tous trois de bœuf, beurre & ſaumon ; la *Mouche à Miel*, venant de Barcelonne ; le *Jean & Marguerite*, venant de Cette, chargés tous deux d'eau-de-vie & 72 tonneaux de vin.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce rue Traverſiere, 1769.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1769.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1769. Du Samedi 11 Février.

AGRICULTURE.

OBSERVATIONS

De M. Wallerius sur le nitre.

NOus avons vu dans les deux dernieres Gazettes ce que penſe M. Wallerius au ſujet du ſel qu'on regarde comme étant propre à la fécondité des terres ; nous allons maintenant faire connoître ſon opinion ſur le nitre.

Mayow, dans ſon Traité du Nitre, Glaubert, Baco de Verulam, Digby, Lemery, Vallemont, Nieuwentit, ceux qui les ont copiés dans la ſuite, & leurs Sectateurs, prétendent, dit M. Wallerius, que le nitre eſt l'unique matiere, ou l'eſprit & l'ame de toute végétation & accroiſſement, & que ſans nitre les plantes peuvent végéter. Ceux qui ont écrit ſur l'Agriculture diſent, pour appuyer leur ſentiment, que les Anciens ont fait un brillant éloge du nitre ; qu'il eſt d'origine aërienne & céleſte, & qu'il eſt répandu par-tout ; qu'on trouve du nitre dans les végétaux, & qu'en les brûlant, il ſe convertit en ſel alkali, après s'être premierement dépouillé de ſon eſprit acide ; enfin que ſa vertu fertiliſante eſt confirmée par un grand nombre d'expériences.

M. Wallerius regarde ces preuves comme foibles & peu convaincantes, & voici ce qu'il obſerve à ce ſujet.

1°. dit il, le nitre des anciens étoit très-différent du nitre des modernes ; celui des premiers étoit le *natron* ou l'*alkali mineral*, comme les Mineralogiſtes & les Chymiſtes l'ont démontré.

2°. On ne peut diſconvenir que l'origine du nitre, quant à ſa partie acide, ne ſoit aërienne & céleſte, mais on peut nier formellement *qu'il ſe trouve du nitre dans l'air*, & l'on n'eſt pas venu à bout juſqu'ici de le prouver. Les acides du nitre, du ſel commun, du vitriol & du ſoufre voltigent preſque de même dans notre atmoſphere & s'y trouvent pour ainſi dire dans la même quantité ; mais perſonne n'a pu découvrir encore dans l'air quelques veſtiges de ſel moyen.

3°. Il eſt vrai qu'il ſe trouve dans quelques plantes un ſel eſſentiel qui approche de la nature du nitre ; mais il faut obſerver que ces plantes ſont très rares, & que dans les végétaux dont on fait le pain, on n'apperçoit aucun veſtige de ſel quel qu'il ſoit, comme on l'a déja dit. Le ſel alkali ne ſe forme pas d'un nitre qui ſoit dans les plantes avant qu'elles euſſent ſouffert l'action du feu, mais des particules acides, huileuſes & terreſtres, ou du ſel eſſentiel, par un nouvel arrangement ou une nouvelle combinaiſon de leurs parties.

Enfin, par rapport à l'expérience, M. Wallerius convient ſans peine qu'une terre remplie de nitre avance la végétation, & que le fumier ſe change par la putréfaction en une terre nitreuſe ; mais dans ce cas, le nitre opere par ſa vertu diſſolvante, en diviſant les graiſſes qui ſont dans la terre. Ce n'eſt donc qu'accidentellement qu'il favoriſe la végétation, & nullement par une vertu végétative. Il fait le même effet que le ſel.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Tous les deux ſervent à diſſoudre les parties graſſes & huileuſes, & à les rendre miſcibles avec l'eau.

On doit conclure de tous ces raiſonnemens qu'on peut employer avec modération le ſel & le nitre, & qu'alors on en retire un grand avantage, mais que la grande quantité ſeroit très-nuiſible, par les raiſons qu'on a vues plus haut, puiſque l'un & l'autre ne peuvent donner par leur eſſence aucune fécondité à la terre.

Il faut obſerver que les terres trop chargées de nitre ſe gelent plus promptement que les autres, ce qui fait un grand tort aux plantes.

M. Wallerius paſſe enſuite à l'examen du ſel alkali, pour nous apprendre en quoi il peut être utile pour l'accroiſſement des végétaux. Nous donnerons ſes réflexions dans la Gazette prochaine.

En analyſant ainſi toutes les différentes natures de terre, & les divers engrais qu'on emploie pour les fertiliſer, nous éviterons des erreurs qui peuvent être très-funeſtes à l'Agriculture. En ne connoiſſant pas les cauſes, il eſt difficile de remédier aux maux. On écrit beaucoup ſur l'Agriculture, mais peu écrivent en Phyſiciens, & cependant, ſans les notions de la Phyſique, on court ſouvent riſque de s'égarer.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Décembre 1768, dans les GE'NE'RALITE'S *de*

BESANÇON.		RENNES.		MOULINS.		SOISSONS.	
Lieux des Marchés.	Prix.	Lieux des Marché	Prix.	Lieux des Marchés.	Prix.	Lieux des Marchés.	Prix.
	l. s. d.		l. s. d		l. s. d.		l s. d
Arbois.	21 7 6	Auray.	26 3 7	Aubuſſon.	19 4	Château-T.	27 15 4
Baume.	19* 17 10	Breſt.	28	Château-Chi.	24	Chamny.	30 2
BESANÇON.	22 10	Hennebon.	27 7 6	Decize.	21 12	Clermont.	9 2 6
Dole.	22 2	Lannion.	24 18 7	Evaux.	17 5 2	Coucy.	30
Gray.	22 10	Morlaix.	21* 12 4	Ganoat.	21 6 8	Creipy.	30
Lons-le-Saunier.	22 16	Nantes.	26 2 8	Gueret.	22 10	Fer-en-Tard.	28 16
Orgelet.	20	Pontivy.	30* 19 4	Montluçon.	16* 16	Guiſe	30* 15
Ornans.	23 8 6	Quimper.	26 8	Montmarault.	19 4	Ham.	28 8
Poligny.	23 4	Redon.	25 14 10	MOULINS.	21 2	Hiſſon.	30
Pontarlier.	25* 12	RENNES.	30	Nevers.	22 16	Lafere.	27
St. Claude.	23 7 8	St. Brieux.	24	S. Pierre le M.	19 16	Laon.	28 2 6
Quingey, & Salins.	21 6 3	St. Malo.	20	St. Pourçain.	14*	Marle.	26* 19 4
Veſoul.	21 16	Treguier.	24 3 9			Noyon.	28 8 4
		Vannes	24			Ribemont.	30
		Vitré.	24 16 6			SOISSONS.	28 17 6
						Vervins.	29 5
PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.	
From. le ſep.	22 6	From. le ſep.	26 5 10	From. le ſep.	20 16	From. le ſep.	28 16 11
Pain la liv.	3	Pain la liv.	3 1	Pain la liv.	2 9	Pain la liv.	3 5
Avoine le ſ.	6 12 2	Avoine le ſ.	7 2 9	Avoine le ſ.	4 18 4	Avoine le ſ.	5 17 8
Foin le q.	2 17 6	Foin le q.	2 10 8	Foin le q.	2 3 10	Foin le q.	1 19 8
Paille le q.	1 10	Paille le q.	1 4 2	Paille le q.	14	Paille le q.	19 7

GRAINS ET FARINES A PARIS.

État des différens prix du Froment, du Seigle, des Farines & du Pain vendus à Paris dans la Halle & ſur les Ports, depuis le Samedi 28 Janvier juſqu'au Mercredi 1 Février 1769.

Il eſt arrivé à la Halle 4 muids 2 ſeptiers de froment, 7 ſeptiers de méteil, 4 muids 2 ſeptiers de ſeigle, & 326 muids 4 ſeptiers de farines; il reſtoit de l'autre marché 274 muids de froment, 8 muids 4 ſeptiers de ſeigle, & 917 muids de farines, ce qui a fait 298 muids 2 ſeptiers de froment, 7 ſeptiers de méteil, 12 muids 6 ſeptiers de ſeigle, & 1243 muids 4 ſeptiers de farines.

Il eſt arrivé à la même époque ſur le Port de la Greve 43 muids 4 ſeptiers de froment; il reſtoit du marché précédent 122 muids 4 ſeptiers, ce qui a fait 165 muids 8 ſept.

Le Mercredi 1 Février, il ſe trouvoit en totalité dans Paris, 1700 muids 3 ſeptiers tant froment que méteil, ſeigle & farines. Il y en a eu de vendu 430 muids 7 ſept.; de ſorte qu'il en eſt reſté 1269 muids 8 ſeptiers.

Le froment a été vendu à la Halle de 24 à 32 ℔; le méteil, 21 ℔; le ſeigle, de 16 ℔ 10 ß à 20 ℔ 10 ß; le froment a été vendu à la Grêve, de 27 à 32 ℔ 10 ß *le ſeptier.*

Les farines blutées ont valu à la Halle, de 2 ℔ 10 ß à 2 ℔ 16 ß 9 ₰ le *boiſſeau*; les farines de remoulage, de 1 ℔ 9 ß 3 ₰ à 3 ℔ auſſi le *boiſſeau.*

Le pain blanc de Goneſſe de 3 ß 6 ₰ à 3 ß 7 ₰ ½ la *liv.* idem de Paris, idem; pain bis blanc de Goneſſe, de 3 à 3 ß 3 ₰; id. de Paris, de 3 ß 3 ₰ à 3 ß 6 ₰; pain bis clair, de 3 ß à 3 ß 3 ₰; pain bis de Paris, de 2 ß 9 ₰ à 3 ß.

LETTRE

De M. Sarcey de Sutieres aux Auteurs.

Je vois, Meſſieurs, que M. Thierriat veut abſolument entrer en lice avec moi, quoique j'aye annoncé que je ne ferois aucune réplique à tout ce qu'il pourroit dire & écrire contre mes principes d'Agriculture. Ce n'eſt point par mépris pour M. Thierriat, il ne le mérite pas, & je puis aſſurer que je l'eſtime beaucoup; mais je crois qu'il eſt inutile d'ennuyer le Public par des redites continuelles. Si M. Thierriat veut ſe donner la peine de lire les Gazettes de 1767 & de 1768, il trouvera que j'ai répondu aux mêmes objections qu'il me fait; il verra que tous ceux qui ont ſuivi ma méthode de bonne foi ont eu le ſuccès que je promets malgré les intemperies des ſaiſons, qui ſont plus fréquentes qu'il ne le dit. Il ſe plaint à M. *Hic Fame* que, *depuis vingt ans qu'il annonce ſon ſyſtême, il n'a pu le perſuader qu'à un petit nombre de Cultivateurs.* Je puis dire que j'ai été plus heureux que lui, & que mes principes commencent à être adoptés dans différens endroits du Royaume. M. Thierriat annonce des principes, mais il ne démontre pas par les faits la ſolidité de ces mêmes principes. Où ſont les terreins qu'il a cultivés? Où ſont les abondantes récoltes qu'il a recueillies dans les mauvaiſes années? Où ſont les terres médiocres qu'il a forcées, par ſa culture, de lui rapporter de bonnes productions? Depuis vingt-deux ans que je cultive par moi-même ou par ceux que j'ai inſtruits, j'ai toujours fait voir, par la bonté & la beauté de mes récoltes, que je n'enſeignois rien qui ne fût juſtifié par l'expérience. Pendant vingt deux ans j'ai eſſuyé bien des intemperies de ſaiſons, & jamais mes bleds n'ont verſés ni été ſujets à la nielle ou autres maladies, ni incommodés des inſectes; les mulots n'ont jamais ravagé mes terres, &c. J'ai cité dans les Gazettes tous les endroits que j'ai fait valoir; je les ai même indiqués dans ma lettre en réponſe à M. Thierriat; il peut s'en informer. Il refuſe l'offre que je fais, ſous prétexte qu'il n'y aura peut être pas d'intemperies de ſaiſons. Si cela étoit, ce que je ſouhaite pour le bien être des hommes, nous continuerions pluſieurs années. Je puis cependant l'aſſûrer que dans une bonne année je l'emporterai encore ſur lui; il y aura ſûrement une récolte de grains plus conſidérable; le grain ſera de meilleure qualité & mes fourrages ſeront meilleurs. Je conviens que la culture d'un Laboureur aiſé lui donne une plus belle récolte que celle du Laboureur qui eſt pauvre; mais je le dis encore une fois, je ſerai toujours ſupérieur à la récolte du Laboureur aiſé qui ne ſuivra que les routines ordinaires. Comme je parcours tous

les ans une grande partie des Provinces du Royaume, pour examiner la culture qui eſt en uſage dans chaque canton, je vois très-ſouvent des bleds verſés, d'autres niellés, bruiués, &c. dans des terres qui appartiennent à de riches Laboureurs, mais qui ne veulent ni bomber leurs terres, ni mettre les engrais convenables pour la quantité & qualité en temps & ſaiſons, ni chauler leurs grains, ni enterrer avec la herſe. Par-tout où l'on ſuit cette méthode, on eſt à l'abri des intemperies des ſaiſons. J'en ai donné mille fois la preuve & les raiſons: ainſi il eſt inutile de les répéter ici.

M. Thierriat me reproche d'avoir mis les mulots au rang des inſectes & vermines, & me dit que ces animaux ſont *vivipares*. Cette obſervation m'a paru ſinguliere. M. Thierriat croit-il que j'ignore qu'on diſtingue les animaux en *ovipares* & *vivipares*, & penſe-t-il de bonne foi que je n'entends pas la ſignification de ces termes? Si je me ſuis ſervi du terme de *vermines*, en parlant des mulots & ſouris, c'eſt un *modus loquendi*, je n'ai pas cru qu'on le prendroit ſtrictement. Il eſt d'uſage dans la campagne d'appeller *vermines* toutes eſpeces de petits animaux qui détruiſent les productions de la terre.

A cet égard, je ſoutiens que tout ſol bien cultivé ſera plus exempt des inſectes & autres animaux deſtructeurs, que ceux qui ſont mal cultivés.

Je le répéte, M. Thierriat écrira contre moi tant qu'il lui plaira, je ne ferai aucune réponſe, par les raiſons que j'ai données au commencement de cette lettre. Il paroîtra bientôt un ouvrage où il trouvera la ſolution de toutes ſes objections. Si M. Thierriat doute de bonne foi, pourquoi s'obſtine-t-il à refuſer de tenter ma méthode qui eſt facile & économique, puiſque j'emploie moins de ſemences & moins d'engrais? S'il craint de perdre ſon temps & ſes ſemences, je lui garantis ſa récolte, pourvu qu'il m'aſſure de ſuivre ſcrupuleuſement mes principes. Si les ſaiſons ſont favorables, il attribuera, dit-il, la bonté de ſa récolte aux ſaiſons mêmes, & non à mes principes. Qu'importe, il ne riſque donc rien. Si la ſaiſon étoit mauvaiſe, ſes productions s'en reſſentiroient naturellement, en ne ſuivant pas ma méthode; quel danger court-il donc de la mettre en pratique? Toutes les diſputes n'ont jamais rien terminé, en quelque genre que ce ſoit, & moins encore en Agriculture. Eſſayons & jugeons enſuite; c'eſt le moyen de ne ſe point laiſſer entraîner par les préjugés.

Annonces de Livres.

An Eſſay on the Natural Hiſtory of Guyana in ſouth America, containing a deſcription of many curious productions in the animal and vegetable ſiſtems of that country; together with an account of the Religion, manners and cuſtoms of ſeveral Tribes of its Indians inhabitans tans interperſed with a variety of litterary and Medecinal obſervations in ſeveral letters from a gentleman of the medical faculty during his reſidence in that country, 1 vol. in 8°. printed for T. Becket and P. A. de Hondt in the Strand London; price 5 ſchillings.

Eſſai ſur l'Hiſtoire Naturelle de la Guyanne, contrée de l'Amérique méridionale, contenant une deſcription de pluſieurs productions curieuſes du regne végétal & animal; on y trouve encore des détails ſur la Religion, les mœurs & les uſages de pluſieurs Tributs d'Indiens qui habitent ce pays. L'Auteur, qui eſt un jeune Médecin qui a demeuré long-temps à la Guyanne, a joint à cet Ouvrage qui eſt diviſé en lettres des obſervations hiſtoriques & phyſiques. Ce Livre, qui forme un volume in - 8°, qui vaut 5 ſchellings ou 6 liv. argent de France, ſe vend chez Thomas Becket & Pierre-Antoine de Hondt, Libraires dans le Strand à Londres.

Dictionnaire raiſonné des Eaux & Forêts; &c. Par M. Chailland, 2 vol. in 4°. Chez Ganeau & Knapen, 1769.

Arbres. L'Ordonnance donne différentes qualifications aux arbres, ſuivant l'état où ils ſe trouvent, ou l'uſage auquel ils ſont deſtinés.

Arbres de délit, ſont ceux qui ont été coupés en contravention, ſoit dans les forêts du Roi, ſoit dans celles des Eccléſiaſtiques ou des Particuliers. L'Auteur renvoie à *Bois de délit*.

Arbres deshonorés, ſont ceux à qui on a coupé la cime & les branches. Voyez *deshonorer*.

Arbres charmés, ſont ceux qu'on a entamés pour les faire périr; ce que font ſou

vent les Riverains dans les forêts où ils ont droit de bois mort. Voyez *Charmer*.

On nomme communément *Arſins* ceux à qui on a mis le feu.

Arbres chablis, ſont ceux qui ont été abattus par le vent. Voyez *Chablis*.

Arbres faux ventés, ſont ceux qu'à force de cordage ou autre machine on a fait tomber, de maniere qu'il ſemble que c'eſt le vent qui les a abattus, ou bien ceux qu'on a déchauſſés, pour que le vent pût les abattre plus facilement. L'amende pour ce délit eſt la même que pour les bois abattus par le pied.

Arbres de réſerve proprement dit, ſont les baliveaux qu'on laiſſe à chaque coupe pour repeupler les bois. On appelle auſſi *Arbres de réſerve* les pieds corniers, parois ou arbres de liſiere que l'Arpenteur laiſſe au-tour des ventes, pour en marquer les limites.

Les pieds corniers ou pieds tournants ſont ceux qu'on marque dans les angles. Ces arbres doivent être marqués des marteaux du Roi, du Grand-Maître & de l'Arpenteur ſur les deux faces qui regardent les lignes à droite & à gauche. L'amende pour chaque pied cornier abattu eſt de 100 liv.; s'il eſt arraché ou déplacé, 200 liv.

Arbres de liſiere, autrement dit parois, ſont ceux qu'on laiſſe ſur les lignes entre les pieds corniers. Ces arbres doivent auſſi être marqués comme *les pieds corniers*, ſur le côté qui regarde la vente. L'amende pour arbre liſiere abattu eſt de 50 liv.

COMMERCE.

MOYEN

Bien ſimple de perfectionner la Méchanique, & d'en faire une Science infiniment plus facile à apprendre. Par M. Paucton.

DE tous tems cet axiome, *que les effets ſont comme les cauſes*, a été regardée comme le fondement de la Méchanique; mais il ſemble qu'il a été mal conçu juſqu'ici, ce qui a fait faire des paralogiſmes pluſieurs fois. Depuis Deſcartes, on a toujours meſuré l'*effet* par le produit de la maſſe & de la vîteſſe, & l'on s'eſt trompé. Que deux puiſſances aient le même corps à tranſporter, chacune à une perche de diſtance, il eſt clair que l'effet, produit ici par chaque puiſſance, conſiſte dans le tranſport de ce corps, & non dans la viteſſe avec laquelle il ſera tranſporté: c'eſt donc par l'eſpace parcouru qu'il faut meſurer l'effet; mais l'effet parcouru ſera toujours proportionnel au produit du temps, par la viteſſe: car ſi la premiere puiſſance parcourt la dixième partie de la perche dans une ſeconde de temps, elle parcourra la perche entiere dans dix ſecondes, & nous aurons un dixième de perche par dix ſecondes, font une perche; & ſi l'autre puiſſance parcourt la moitié de la perche dans une ſeconde; elle parcourra la perche entiere dans deux ſecondes, & nous aurons demi-perche par deux ſecondes, font une perche. Or, un dixième & demi de perche, parcourus chacun dans une ſeconde de temps par deux puiſſances, expriment les vîteſſes de ces puiſſances: donc *les effets de deux puiſſances égales ſont toujours comme les produits des temps par les viteſſes, & non pas ſimplement comme les viteſſes*; donc en général *l'effet ou l'énergie d'une puiſſance quelconque eſt proportionnelle au produit de ſa maſſe ou preſſion ſimple, par ſa vîteſſe, & par la durée de ſon action.*

Cette propoſition réduite en équation eſt une formule invariable & renferme toute la ſcience compriſe ſous les noms de dynamique, de ſtatique, d'hydrodynamique, d'hydroſtatique, d'hydraulique, de navigation & de balliſtique.

Voyons comment, au moyen de ce principe, on peut expliquer les forces. Toute puiſſance en action produit de la force à raiſon de ſa vîteſſe & de la durée de ſon action. Si la force eſt détruite par un obſtacle, à meſure qu'elle eſt engendrée, alors la durée de l'action de la puiſſance, & la durée de la réaction de l'obſtacle ſont égales: donc, dans ce cas, *l'énergie de la puiſſance eſt le produit de ſa preſſion ſimple par ſa vîteſſe.*

Mais au contraire un corps qui eſt entraîné dans le vuide, par la force de ſa peſanteur, ne rencontre un obſtacle qu'à la fin de ſa chûte: donc ſa force, à la fin de ſa chûte, eſt comme le produit de ſa maſſe par ſa vîteſſe & par le temps; & parce que les viteſſes acquiſes en tombant ſont comme les temps, il s'enſuit que la force du corps

eſt comme le produit de ſa maſſe, par le quarré de ſa viteſſe ou par le quarré des temps.

Cette théorie eſt très-belle dans la ſpéculation, me dira-t-on ; mais eſt-elle conforme aux loix de la nature, & peut-on l'autoriſer par l'expérience ? Sans doute. Pour le démontrer, j'ai fait conſtruire une machine, dont la principale partie eſt une planche de bois, attachée ſolidement ſur un axe horizontal, au moyen duquel elle fait la baſcule. Sur l'une des extrêmités de cette planche, on place dans une foſſette une boule de marbre ou d'ivoire ; à côté de l'autre extrêmité de la planche eſt une longue verge plantée verticalement & diviſée en pieds & pouces. Cela fait, j'ai préparé deux poids cylindriques de plomb, dont les baſes ſont égales, mais dont la longueur de l'une eſt double de la longueur de l'autre ; en ſorte que ces deux poids ſont auſſi doubles l'un de l'autre. Je laiſſe tomber le plus gros parallellement à ſa longueur ſur l'extrêmité de la baſcule ou levier, la boule d'ivoire s'éleve à une certaine hauteur que je marque. Je laiſſe enſuite tomber le plus petit poids d'une hauteur double de celle d'où j'ai laiſſé tomber le plus gros (je meſure ces hauteurs ſur la verge verticale) la boule d'ivoire s'éleve de nouveau, & préciſément à la même hauteur que dans la 1re expérience ; ce qui prouve que les forces des deux poids ſont égales, & par conſéquent proportionnelles aux produits de leurs maſſes, par les hauteurs d'où chacun eſt tombé ; mais ces hauteurs ſont comme les produits des temps par les viteſſes, ou comme les quarrés des viteſſes. Donc auſſi ces corps ont agi en raiſon compoſée de leurs maſſes & des quarrés de leurs viteſſes. Si je laiſſe tomber le petit poids d'une hauteur quadruple de celle d'où tombe l'autre, il fait monter la boule d'ivoire moitié plus haut.

L'exiſtence des forces vives eſt donc prouvée d'une maniere inconteſtable par l'expérience & par le raiſonnement ; il ne s'agit plus que de donner le moyen de connoître dans quel cas ces forces ont lieu. C'eſt une choſe facile. Toutes les fois qu'une puiſſance ſera accélérée dans ſon mouvement, ce ſera une preuve que cette puiſſance ne rencontre pas d'obſtacle ſuffiſant pour détruire toute ſa force à meſure qu'elle eſt engendrée, & que par conſéquent la force de cette puiſſance devient vive en tout ou en partie. Au contraire, toute puiſſance dont le mouvement ſera uniforme ou retardé, produira une force morte, qui ſera détruite en naiſſant par un obſtacle.

Des chûtes d'eau égales engendrent des forces vives, qui à la fin de la chûte ſont comme les quarrés des viteſſes. Mais des colonnes égales de fluide, mues horizontalement, produiſent des forces mortes, leſquelles ſont comme les ſimples viteſſes. Il eſt aiſé de s'en convaincre. Prenons deux colonnes A & B d'eau, parfaitement égales & ſemblables, c'eſt-à-dire, qui aient même baſe & même longueur. Suppoſons que la colonne A eſt mue moitié plus vîte que la colonne B, celle là fera moitié plus de chemin dans le même temps, & en conſéquence agira moitié moins long-temps ſur l'obſtacle fixe qui lui ſera oppoſé. Si donc la valeur de chaque colonne eſt 1, que la viteſſe de B ſoit 2, & la durée de ſon action 1, & que la viteſſe de A ſoit 4, nous aurons pour la force ou l'effet de B, 1 de maſſe par 2 de viteſſe, & par 1 de temps égale 2 ; & pour l'effet de A, nous aurons 1 de maſſe par 4 de viteſſe par $\frac{1}{2}$ de temps, égale auſſi 2, ce qui fait voir qu'à maſſe égale, la force eſt égale, & que ſi l'on veut que l'effet de A ſoit double de celui de B, il faudra que la maſſe de A ſoit moitié plus grande que celle de B.

On voit, par ce court expoſé, que je conçois la force morte & la force vive d'une maniere fort différente des Partiſans & des Adverſaires de cette doctrine.

La force morte, diſent les uns & les autres, eſt ſans effet actuel ; dans un premier inſtant que l'on concevra, elle eſt détruite par l'obſtacle qui l'arrête invinciblement ; elle revient dans un ſecond inſtant, & eſt pareillement détruite, & toujours ainſi, tant que l'obſtacle ſubſiſte. Elle ne fait parcourir nul eſpace, & tend ſeulement à en parcourir un. Mais ſi l'obſtacle eſt ôté, ou ſeulement s'il céde un peu, elle devient vive, elle a un effet actuel & peut faire parcourir un eſpace. En un mot, la force morte n'eſt que la preſſion d'un corps en repos ſur un autre corps auſſi en repos ; c'eſt la ſimple tendance au mouvement ; au lieu que la force vive eſt le mouvement actuel.

Suivant ces définitions, un corps posé sur une table, des poids égaux contenus dans les deux bassins d'une balance, & qui lui font garder l'équilibre de l'eau renfermée dans un vase, produisent des forces mortes, qui sont comme les produits des masses, par les simples vitesses qu'on appelle *virtuelles*. Au contraire un corps qui tombe, un corps qui est jetté en haut verticalement ou obliquement, un corps qui roule sur un plan horizontal ; un boulet de canon tiré en haut, en bas ou obliquement à l'horizon ; la main d'un homme qui fait baisser le bassin d'une balance qui étoit en équilibre ; tout animal qui met en mouvement quelque machine que ce soit ; tous ces corps, dis-je, engendrent des forces vives, lesquelles sont comme les produits des quarrés des vitesses par les masses. Tel est l'esprit de la doctrine soutenue & combattue de part & d'autre (*a*).

(a) *C'est d'après ces idées nouvelles que l'Auteur a composé un ouvrage sur* les loix du mouvement : *il ne tardera pas à paroître.*

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *8 Février 1769.*		BORDEAUX *le 27 Janv.*		MARSEILLE *le 25 Janv. 1768.*		LYON. *le 31 Janv.*	
Amsterdam,	55 1/8	Amst.	55 1/4	Londres,	31 1/4	Amsterdam,	55
Lond.	31 15 16e	Lond.	32	Amst.	54	Auguste,	51 1/2
Hambourg,	183	Hamb.	26 1/2	Cadix,	15 4	Vienne,	51 5 8e
Madrid,	14 18 6	Paris,	1 p 0/0 p.	Madrid,	16 5 6	Londres,	32 1 16e
Cadix,	14 18	*du 30 Janv.*		Livourne,	97 1/4	Genes.	94
Livourne,	95 1/4	Amsterd.	55 3 8e	Naples	86 1/4	Madrid.	74 3/4
Lyon,	3 8e à 1/4 p.	Londres,	32 1 16e	Gênes,	95 3/4	Cadix,	74 5 8e
		Hamb.	26 5 8e	Paris,	1 1/2 p. 0/0 b.	Paris,	1/2 perte.
		Paris	1/4 p. 0/0 p.	Lyon.	3/4 p 0/0 b.	Marseille,	2 1/4 p.
				Montpellier	1 p 0/0 b	Depôt pour éc.	3/4 à 5 8e
				Piastres,	49 5	Piast.	48 12 6

COMPAGNIE DES INDES.

Prix courant des Marchandises qui ont été vendues à l'Orient le 9 Déc. 1768.

SÇAVOIR :

Mouchoirs de Moutialipendivy rouges, d'id. sur id.
4 id. à 34 l. 5 s.
Dito rouges & blancs, d'id. sur id.
1 M R B 2 3 à 29 l.
2 id. à 31 l. 10 s.
3 id. à 34 l. 6 s.
Dito à coins blancs, de 8 à la piece sur 2 tiers.
1 M C B 2 3 de 38 l. 1 s. à 38 l. 11 s.
2 id. à 39 l. 3 s.
3 & 4 id. à 41 l. 14 s.
Dito rouges fins, de 10 à la piece sur 2 tiers.
1 M R F 2 3 à 45 l. 5 s.
2 id. à 46 l. 6 s.
3 id. à 49 l. 6 s.
Dito rouges ordin. de 8 à la piece sur 3 quarts.
2 M R O 3 4 à 34 l. 2 s.
Dito rouges & blancs, d'id. sur id.
1 M R B 3 4 à 35 l.
2 id. à 37 l. 2 s.
3 id. à 38 l. 16 s.
Dito à coins blancs, d'id. sur id.

1 MCB 3 4 de 48 l. à 49 l. 10 ſ.
2 id. à 48 l. 11 ſ.
3 id. de 49 l. 2 ſ. à 48 l. 19 ſ.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 8 Février 1769.*

	#	ſ	
Or de Portugal, à : .	713		marc.
Du Mexique à . . .	704		
Du Perou à	696		
Les guinées à	711		
Ducats à	97	5	once.
Or fin à 23 k. 31. 32 à .	98	10	
Or à 20 karats à . . .	83	10	
L'argent à 11 d. 20 g. à .	54	5	marc.
Idem à 11 d. 10 g. à .	52 5 à 7	6	
Piaſtres, ...	48	17 6	

DE NANTES, *le 27 Janvier 1769.*

Navires en armement.

Les Navires François le *Prince Nizarre* de 300 tonneaux, Capit. *Archambault*, Armateur M. *Millet*; le *Jeune Henri* de 400 tonneaux, Armateurs MM. *Bouteiller*; la *Loire* de 400 tonneaux, Capitaine *Guedon*, Armateur M. *L. Drouin*, ſont en charge dans ce Port; le premier pour les Cayes, le ſecond pour le Port-au-Prince, & le troiſième pour Saint-Marc.

Le Navire Etranger le *Floreat Commercium* de 110 tonneaux, Capitaine *David Diederich Man*, eſt auſſi en charge dans ce même Port pour Hambourg, Interprete le ſieur *Van Neunen*.

DU HAVRE, *le 29 Janvier.*

Le Navire François *l'Orient*, Capitaine *Saurin* de Toulon, eſt en charge dans ce Port pour Marſeille, Alicante & Cadix, & partira ſans faute à la fin de Février. Ceux qui voudront y charger des marchandiſes, pourront s'adreſſer au Havre à M. *Pierre Famin* ou au Capitaine.

AVIS.

Les différentes eſpeces de vinaigres de table ou de toilette, dont le ſieur *Lecomte*, Vinaigrier du Roi, Place de l'Ecole, a le mérite d'être l'Inventeur, ſe débitent toujours chez lui avec le même ſuccès, & loin de perdre de leurs anciennes qualités, ils en acquierent tous les jours de nouvelles. C'eſt en effet ce qu'on doit attendre des ſoins, de la vigilance du ſieur *Lecomte* & du deſir ſincere qu'il a de répondre à la confiance & l'approbation dont le Public l'a honoré juſqu'à ce jour.

Ses moutardes ſont auſſi fines, auſſi délicates & auſſi variées que jamais, & comme les vinaigres, elles ont, par le travail de leur Inventeur, beaucoup plus acquis que perdu à l'égard du mérite qu'on leur a toujours reconnu.

FINANCES.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Proc. p^r. J. 1769.
Hurel,	28^e.	C.	14
D'Eaubonne	37^e.	F.	15

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1769.	*Lundi 6.*	*Mardi 7.*	*Mercredi 8.*
Ac. des Indes. .	1177 ½ . . .	1175 77 ½ . .	. . . . .
Emp. de la Com.	423	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p ⅝. .	23 10 m. . .	19	. . . . .
Prom. à 4 p ⅝. .	43 42 ¾ . . .	42 ¾	. . . . .
Ac. des Fermes.	855	855	. . . . .
Amortiſſement.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
2 ſ. p. l. du Dix.	8	. . . . .	. . . . .
3^e. Loterie. .	2 1779 . . .	2	. . . . .
Annuités. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Coup. d'An. .	60	60	FESTE.
Emp. de 50 mil.	38 ½	38 ½	. . . . .
Emp. de 30 mil..	. . . . .	42 ½	. . . . .
Coi. 1759. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Canada. . .	47	47	. . . . .
4^e. L. Epoques.	14 12^e 19 . .	13 ½	. . . . .
Nouette. . .	40 ½	41	. . . . .
Ac. de la caiſſe .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Bill. de la Com.	. . . . .	. . . . .	
CONTRATS.			
tirage de la C.	3^e 383 4^e 360 .	. . . . .	. . . . .
	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Sur la Ville	. . . . .	. . . . .	. . . . .

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 12.

DE ROUEN.

Suite de l'Etat général des bleds, ſeigles &c. venus dans ce Port pendant le quatriéme trimeſtre de l'année 1768, tant pour être conſommés dans cette Province, que pour paſſer à Paris, & noms des Ports François ou Etrangers d'où ils ont été apportés; ſçavoir :

EN OCTOBRE.

DE *Dunkerque*, 3 greniers 62 ſacs de froment; du *Havre*, 1 grenier 559 ſacs 400 boiſſeaux (avariés) dito & 2124 boiſſeaux de ſeigle; de *Honfleur*, 229 ſacs de froment; de *Dieppe*, 1144 ſacs dito; de *Calais*, 1 grenier dito; de *Bordeaux*, 3 greniers dito, 215 boucauts 990 barils 267 ſacs de farines; de *Bretagne*, 1 grenier de froment; de *Dantzick*, 1 grenier dito; d'*Amſterdam*, 2 greniers dito, 1 grenier de ſeigle. TOTAL 12 greniers 1994 ſacs 400 boiſſeaux de froment, 215 boucauts 990 barils 267 ſacs de farines, 1 grenier 2124 boiſſeaux de ſeigle.

EN NOVEMBRE.

De *Marans*, 3 greniers 24 ſacs de froment; de la *Rochelle*, 1140 ſacs dito; de *Bordeaux*, 3 greniers 340 ſacs 2833 boiſſeaux dito, 315 barils, 392 ſacs de farines; de *Nantes*, 1 grenier de froment; de *Treguier*, 22 tonneaux dito; de *Pontrieux*, 1 grenier dito; de *Libourne*, 1 grenier dito; de *Honfleur*, 500 ſacs dito, 100 ſacs de farines; d'*Amſterdam*, 10 greniers 109 laſts de froment, 4 greniers de ſeigle; de *Hollande*, 1 grenier de froment; de *Hambourg*, 1 grenier dito; de *Dantzick*, 1 grenier 436 ſacs dito & 1 grenier de ſeigle. TOTAL 22 greniers 109 laſts 22 tonn. 2440 ſacs 2833 boiſſeaux de froment, 317 barils 492 ſacs de farines, 5 greniers de ſeigle.

EN DECEMBRE.

De *Marans*, 58 tonneaux de froment; de *Treguier*, 1 grenier 31 tonneaux dito; de *Nantes*, 120 ſacs dito; de *Bretagne*, 1 grenier dito; de *Pontrieux*, 1 grenier dito; de *Saint Gilles*, 1 grenier dito; de *Calais*, 1172 ſacs dito; de *Honfleur*, 1 grenier 123 ſacs dito, 145 boucauts 184 barils 60 ſacs de farines; du *Havre*, 5 greniers 10 tonneaux 3568 ſacs 4362 boiſſeaux de froment, 281 barils 1178 ſacs de farines; d'*Amſterdam*, 8 greniers de froment; de *Roterdam*, 1 grenier dito & 1 grenier de ſeigle. TOTAL 21 greniers 99 tonneaux 6299 ſacs, 4362 boiſſeaux de froment, 145 boucauts 465 barils 1238 ſacs de farines, 1 grenier de ſeigle.

TOTAL des grains arrivés au Port de Rouen pendant le quatriéme trimeſtre de l'année 1768, ſçavoir, 55 greniers 109 laſts 121 tonneaux 10733 ſacs 7595 boiſſeaux de froment, 360 boucauts 1772 barils 1997 ſacs de farines, 7 greniers 2124 boiſſeaux de ſeigle.

DE L'ORIENT, *le 1^er^ Fevrier 1769.*

Le Navire de la Compagnie des Indes le l'*Averdi* eſt parti de ce Port pour aller à la Chine, devant toucher à l'Iſle de France.

DE NANTES.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 20 au 27 Janvier 1769, il eſt entré dans ce Port 4 Navires François & 1 Etranger; ſçavoir, la *Jeanne*, Capitaine *Louis Dupeyrat*, la *Guirlande*, Capitaine *Vincent Rouſſel*, venant tous de Bayonne avec réſine & morue ſeche; le *Saint Jacques*, Capitaine *Gilles Joubert*, venant de Bordeaux avec 17 tonneaux de vin; la *Sainte Anne*, Capitaine *Joachim Cauſic*, venant d'Oleron chargé de ſel; le *Jeune Hendrick*, Capitaine *Jancke Pieters*, venant de Breſt ſur leſt.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 1 Navire François & 4 Etrangers, ſçavoir, la *Conſtance*, Capitaine *Michel Garret*, allant à Cadix avec harricots, étamine, mercerie, toiles & mouchoirs de Cholet, bas de fil, peaux de vaches tanées, peaux de veaux corroyées & bougies blanches; la *Demoiſelle Catharina*, Capitaine *Baarent Valentinſe*; la *Dame Gertrude*, Capitaine *Ary Van der Moſt*, allant

allant tous deux à Middelbourg ; l'*Agneau Doré*, Capitaine *Douwe Auskes Lam*, allant à Bruges chargé comme les deux précédens de prunes, vin d'Amont, vin Nantois, café, cacao, syrop, poivre, thé & coton ; la *Notre-Dame de Begogne*, Capitaine *Joseph Delmello*, allant à Rochefort avec goudron & brai gras.

DE BORDEAUX.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 17 au 30 Janvier 1769, il est entré dans ce Port 26 Navires François & 8 Etrangers ; des premiers, 5 venoient des Colonies ; sçavoir, le *Diogene* de 200 tonneux, Capitaine *Pannetier* ; le *Lion* de 300 tonneaux, Capitaine *Ayral* ; le *Castor* de 160 tonneaux ; Capitaine *B. Imbert* ; le *Daubenton* de 200 tonneaux, Capitaine *Detatti*, partis de Saint Domingue ; le *Phénix* de Bayonne & de 200 tonneaux, Capitaine *Louet*, parti de la Guadeloupe chargé comme les autres de marchandises des Colonies pour divers Particuliers & Negociants de Bordeaux ; des 21 Bâtimens François faisant ensemble l'encombrement de 1394 tonneaux, 3 venoient de Rouen, 1 du Havre, 1 de Dieppe, 1 de Calais, 1 de Morlaix, 1 de Saint Malo, 2 de Breſt, 3 de l'Orient, 2 de Redon, 1 de Nantes, 1 de Douarnenès, 1 de Saint Pierre Miquelon, 1 de Landerneau, 1 de la Rochelle & 1 de Rochefort chargés de diverses marchandises ; des huit Etrangers faisant 1050 tonneaux, 1 venoit de Hambourg, 1 d'Amsterdam, 1 de Lubeck, 1 de Copenhague, 1 de Limerick, 1 de Newcastle, 1 de Liwerpool & 1 de Corck, chargés de bœuf, beurre, chandelles, plomb, charbon de terre, épiceries, drogueries & autres.

DE MARSEILLE.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 2 au 22 Janvier 1769, il est entré dans ce Port 84 Bâtimens François & 49 Etrangers ; des premiers, 7 venoient des Colonies, sçavoir, le *Neptune*, Capitaine *Joseph Champion* de Marseille, parti des Cayes Saint Louis ; l'*Amazone*, Capitaine *Antoine Lebat* de la Ciotat ; la *Victoire*, Capitaine *Jean-Louis Nicolas* de Marseille, partis tous deux du Port au Prince ; le *Mars*, Capitaine *Jean-Baptiste Ferrandi* de Marseille, parti du Cap ; le *Juste*, Capitaine *Jean-antoine Durand*, de la Ciotat parti de Saint Pierre de la Martinique ; le *Tellerond*, Capitaine, *François Antoine* de Martigues, parti du Fort Royal Isle de la Martinique ; les *Trois Maries*, Capitaine *Benoist Allegre* de Marseille, parti de Cayenne chargé comme les autres de diverses marchandises des Colonies ; les autres venoient de Middelbourg, de Stockholm, de Roterdam, d'Amsterdam, de Yarmouth, de Corck, de Dunkerque, de l'Orient, de Lisbonne, de Porto Porto, de Cadix, de Salé, de Mogador, de Baguz, d'Alger, de Tunis, d'Alexandrie, de Smyrne, de Salonique, de Gallipoli, de Rosette, de Terra Nova, de Denia, de l'Alicate, de Porto farino, de Diano, de Fiume, de Rossano, de Naples, de Tarente, de Cavallo, de Civita Vecchia, de Monte alto, de Morviedre, de Livourne, de Mahon, de Valence, d'Alicante, de San Lucar, de Carthagene, de Barcelonne, de Palamos, de Cagliari, de la Bastie, de S. Florent, de Calvi, de Gênes, de Nice, de Final, de Savonne, d'Oneille, de Saint Paul en Catalogne, de S. Feliou, d'Aigues mortes, de Cette, de Narbonne, d'Agde, de Cannes, d'Arles, de Port Maurice, de Toulon & de Martigues, chargés de diverses marchandises ; mais parmi ces différens Navires trois venoient de Monte alto, 1 de Porto farino, 1 de Civita Vecchia, 1 de Fiume, 1 de Gênes, 1 de Rosette, 1 de Caillery, 1 de Narbonne, 1 de Nice, 4 de Livourne & 5 d'Agde, chargés tous les vingt de bled, autres grains & farines.

DÉPART *de Navires.*

Il est sorti de ce même Port dans le même espace de tems 132 Bâtimens François & 68 Etrangers ; des premiers, la Corvette le *Lazare*, Capitaine *Jean-Baptiste Chabaud* de Marseille, alloit à la Guadeloupe ; les autres alloient à Mentoe, à Martigues, à Toulon, à Hieres, à la Ciotat, à Frejus, à Cannes, à Arles, à Agde, à Saint Tropès, à Cette, en Rouſſillon, à Saint Chamas, à Antibes, à Nice, à Oneille, à la Seine, à Monaco, à Gênes, à Bandol, à Bormes, en Corse, à Cagliari, à Valence, à Barcelonne, à Mahon, à Venise, à Livourne, à Civita Vecchia, à Naples, à Palerme, au Levant, en Morée, à Salonique, à Senari, à Malthe, en Syrie, à Smyrne, à Berre, à Alexandrie, à Tunis, en Barbarie, à Cadix, à Nantes, à S. Nazaire, à Morlaix, à Saint Malo, au Havre, à Saint Valery, à Dunkerque, à Amsterdam, à Stetin & à Missisipi, chargés de diverses marchandises d'épiceries, drogueries, quincailleries & autres du Levant.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce rue Traverſiere, 1769.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1769.

GAZETTE *D'AGRICULTURE,*
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1769. Du Samedi 25 Février.

AGRICULTURE.

SUITE DES OBSERVATIONS

De M. Wallerius,

Sur l'art d'avancer la vertu multiplicative des ſemences.

Notre Auteur, en parlant des maladies qui affectent les plantes, & pour leſquelles il voudroit qu'on trouvât des remédes efficaces, ne pouvoit s'empêcher de parler des vers & des inſectes qui attaquent les ſemences ou les plantes. Il eſt évident, dit M. Wallerius, que les vers ne tirent pas leur origine des ſemences, & il autoriſe cette aſſertion des expériences de Kraftius qu'on trouve dans le ſecond volume des Mémoires de l'Académie de Petersbourg. Cet Académicien a obſervé dans des haricots, qu'il avoit plantés depuis quatre jours, des vers longs & velus, rongeant les feuilles du germe qui commençoient à paroître. Il a enſuite eſſayé de planter de ces haricots & d'autres ſemences dans une terre bien deſſechée, il les a arroſées avec de l'eau diſtillée, & il n'a plus trouvé de vers. *On doit donc chercher*, continue M. Wallerius, *l'origine de ces vers dans la nature des terres qui leur ſervent d'une retraite gluante & appropriée à leur nature.*

Notre Auteur penſe que les vers cachés dans la terre n'attaquent les ſemences que lorſqu'elles ont déja quelques principes de corruption. Les Cultivateurs ont éprouvé que les vieilles ſemences devenoient plutôt la proie des vers que les nouvelles. Il en eſt de même des vers qu'on trouve dans le corps humain; ils ne peuvent vivre que dans un ventricule foible & rempli de viſcoſités, tel que celui des enfans. D'où M. Wallerius conclut que puiſque les vers ne peuvent vivre que dans une terre viciée, & qu'ils n'attaquent ordinairement que des ſemences qui le ſont déja, le meilleur reméde contre ces vers eſt de tâcher de corriger la nature des terres, & de choiſir les meilleures ſemences pour les confier à la terre.

Qu'il nous ſoit permis de faire ici une obſervation au ſujet de l'expérience que M. Kraftius a faite ſur des haricots. Toutes les fois qu'on en a mis en terre de trop bonne heure, c'eſt-à-dire, en Février, ou les premiers jours de Mars, & par un temps humide & froid, ils ont pourris & ſe ſont trouvé rongés de petits vers longs & très-déliés. (Il s'agit de bonne ſemence d'un an.) Si l'on a conſervé de cette ſemence, & qu'on la mette en terre à la fin de Mars, & même en Avril, par un temps ſec & doux, elle proſperera, & elle ne ſera point ſujette à l'accident des premieres. Quelle peut être la cauſe de la corruption des unes & de la fructification des autres? Car il eſt ici queſtion de la même terre & de la même ſemence. Il n'en eſt pas de même des pois qu'on peut ſemer en tout temps. Nous penſons que la putréfaction des haricots trop tôt ſemés provient de la nature de cette ſemence qui n'aime ni le froid ni l'humidité, & qui ſe plaît mieux dans une terre ſableuſe

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ou ſeche que dans une terre forte, graſſe ou humide. Elle réuſſira cependant étant ſemée au printemps, parce qu'alors la terre commence à s'échauffer & a ſe deſſecher. Le froid & l'humidité cauſent une maladie à la ſemence, & alors elle ſe trouve attaquée par les vers; ce qui paroît confirmer l'opinion de M. Wallerius, qui eſt convaincu que les vers ne s'attachent qu'aux ſemences déja viciées par quelque cauſe que ce ſoit.

Nous obſerverons encore que ſi la vieilleſſe eſt un vice dans les ſemences, le défaut de maturité en eſt un autre; car celles qui ne ſont pas bien mûres pourriſſent auſſi en terre.

M. Wallerius, après avoir conſeillé de s'attacher à corriger la nature des terres, ne regarde point comme inutiles les préſervatifs contre les vers ou les inſectes, par la raiſon que les maladies des plantes ne viennent pas toujours de la terre, mais ſouvent des intemperies de l'air. On a prouvé, dit-il, que l'odeur ſulphureuſe de la poudre à canon garantiſſoit des vers les graines des raves. Pour employer ce ſecret, il ne s'agit que de mêler cette graine avec la poudre. D'autres, continue-t-il, enduiſent les ſemences avec du jus d'ail; d'autres font cas du chenevis, pour éloigner les papillons, ou de la tourbe de marais répandue ſur les terres, ou de la fiente de poule; d'autres recommandent contre les pucerons & les vers, la ſuie & la chaux; mais il faut uſer de cette derniere avec précaution, parce qu'elle brûle & ſouvent détruit les plantes délicates.

Nous verrons dans la ſuite ce que M. Wallerius penſe de la ſuie. En attendant, nous prévenons le Lecteur qu'il la regarde comme très-utile, mais il a ſoin de diſtinguer celle des cheminées de cuiſines de celle des cheminées d'appartements, & il indique à quelle qualité de terre l'une & l'autre eſt plus propre. Nous penſons que cet article ne ſera pas indifférent aux Cultivateurs, & ſurtout à ceux qui ſont curieux de leurs potagers.

Seconde Partie de la Réponſe de M. Hic Fame *à M. Thierriat.*

Je reſpecte trop la terre, & je lui ai trop d'obligations, pour la prendre pour une ſimple matrice; M. Thierriat ſçait que la matrice n'eſt que le vaiſſeau où le germe eſt dépoſé; qu'elle ne ſert qu'à le contenir, & ne contribue en rien à l'accroiſſement du fœtus, qui, par les vaiſſeaux umbilicaux, reçoit ſa ſubſtance & ſa nourriture; il affirme même de façon à ne nous laiſſer aucun doute, que c'eſt en ce ſens qu'il lui donne cette dénomination: voilà mon chagrin & ma peine, & je ne puis ſupporter que notre bonne mere ſoit ainſi mépriſée; car ſi M. Thierriat en faiſoit la comparaiſon entiere avec la mere, qu'il diſe que dans un ſens elle eſt comme une matrice pour recevoir le germe, & que comme mere elle lui fournit la nourriture & l'accroiſſement, nous ſerions bien-tôt d'accord; mais dire qu'elle ne ſert qu'à contenir ce germe & qu'elle ne lui donne aucun autre ſecours, c'eſt ce que je ne puis adopter.

Que M. Thierriat ramaſſe du pouſſier de pierre, encore contiendroit il des ſels par lui-même; qu'il ramaſſe du ciment, du verre pilé en poudre impalpable; qu'il y ſeme du bled & qu'il l'expoſe en plein air; qu'il ait même ſoin de l'arroſer, il verra le produit qui en réſultera.

M. Thierriat dit que l'eau des pluies eſt plus avantageuſe aux plantes que l'eau croupie des mares, on ne lui a jamais conteſté ce fait; l'eau des pluies eſt l'humidité tirée de la terre & de la mer, enlevée par la circulation de l'air & la chaleur du ſoleil. Lorſque l'air n'eſt plus aſſez fort pour ſoutenir le volume de cette humidité augmentée à un certain point, il le laiſſe échapper & il retombe ſur la terre avec les ſels qui l'accompagnoient; ces ſels ſuffiſamment humectés s'adaptent à merveille au corps des plantes & à leurs racines, où ils conduiſent encore les ſels de la terre qui ſe trouvent ſur leur paſſage. Voilà un ſecours doublé, celui des propres ſels contenus dans la pluie ou roſée, & celui des ſels de la terre, que cette eau charie; au lieu que l'eau de mare, quoique provenant elle-même de la pluie, ne contient plus tant de ſels lorſqu'elle a repoſé & qu'elle a été un peu évaporée, parce que de ces ſels, les plus groſſiers dépoſent & ſe précipitent en bas, & l'eau plus crue ſurnage: à l'égard des ſels les plus ſubtils qui montent en haut, ils ſont bientôt enlevés par l'attraction de

l'air & du ſoleil ; en ſorte que cette eau beaucoup moins impregnée des ſels volatils, n'apporte preſque dans les arroſemens d'autre ſecours à la plante que celui de liquefier les ſels propres contenus dans la terre, & leur faciliter par-là l'introduction dans la plante.

M. Thierriat ſe prévaut de ce que j'ai dit que la terre compacte, que nous appellons *maille*, n'eſt fertile que quand elle a été expoſée pendant quelque temps à l'air.

Ai-je jamais conteſté que l'air & la pluie ne produiſent pas des ſucs nourriciers à la terre & aux plantes ? Mais ce n'eſt pas le plus grand effet que cette *maille* retire de ſon expoſition à l'air ; elle n'eſt infertile que parce qu'elle eſt trop matte, trop reſſerrée ; l'air, la gelée, la chaleur & la pluie la diviſent & la réduiſent en pouſſiere, alors ſes propres ſels ſe développent, elle devient en état de les tranſmettre, & même d'en recevoir des étrangers, ſi on lui en procure ; dans le premier état elle ne peut être matrice ; dans le ſecond, elle devient aiſément matrice & nourrice.

M. de la Quintinie & M. Duhamel n'ont pas beſoin de mon ſecours pour être juſtifiés ; ce que je viens de dire de la terre *maille* s'applique également à la terre rouge, jaune & autres, en un mot, à toute terre graſſe, & qui a beſoin d'être diviſée pour être fertile. En général, toutes les terres par elles-mêmes ſont trop compactes ; le Créateur leur a imprimé cette qualité, en condamnant l'homme au travail & *à manger ſon pain à la ſueur de ſon front.* Les arbres, par la force de leurs racines, ſe font jour & percent ſouvent la terre la plus dure ; mais la délicateſſe des racines des grains ne peut pas faire de même, c'eſt l'objet des labours qu'on donne à la terre ; on la diviſe, on l'ameublit, & l'on facilite par là aux racines le moyen de s'étendre & de chercher un peu plus loin des ſels & une ſubſtance, qui ſeroient bien-tôt épuiſés dans le petit arrondiſſement de la poſition de ſon germe.

Je ne puis comprendre l'élaboration des parties hétérogenes tranſportées dans l'atmoſphere, qui ſont affinées dans le ſein de l'air ; dont parle M. Thierriat ; pour moi je les crois, dès le moment de leur élévation, très-afinées, & que loin de recevoir aucun principe de fécondité de l'air & des humidités aériennes, ce ſont ces corps étrangers qui leur communiquent ceux qu'ils ont.

Lorſque j'ai dit qu'on trouvoit de la mauvaiſe terre à quatre ou cinq pouces de la ſuperficie, je ne l'ai dit que de quelques champs ; ce ne ſont certainement pas les meilleures, mais il en eſt beaucoup qui ont un très-grand fonds de bonne terre, & celle-là, (quand on la prendroit à vingt pieds de profondeur) répandue ſur la ſurface du champ, fertiliſera beaucoup étant une terre neuve, ce que l'expérience confirmera toutes les fois qu'on la répétera, malgré le ſentiment de M. Thierriat, que je reſpecte, mais que juſqu'à préſent je n'ai pu admettre.

P. S. Les obſervations de M. Wallerius ſur le nitre, que je viens de lire dans la Gazette N°. 12, combattent eſſentiellement les principes de M. Thierriat ; ces obſervations ſont d'un véritable Philoſophe qui ſçait diſtinguer & apprécier tous les principes.

Seconde Partie des Obſervations ſur les Communes, par un Solitaire de Paris.

Il y a des terreins qui ne produiſent point d'herbes pour les pâturages ; les uns à cauſe d'une trop grande humidité, les autres à cauſe de l'aridité des ſables brûlant les plantes. Dans les premiers, on pourroit y faire des ſaignées, des foſſés pour en détourner la trop grande humidité ; ſur les bords y planter des oſiers, des ſaules, des peupliers d'Italie qui ſe plaiſent dans les terreins humides, & d'autres arbres.

Dans les terreins arides, ſablonneux, pierreux, les pins, les ſapins & les érables s'y plaiſent très-bien.

Dans les bons terreins, les charmes, les chênes, les ormes, les tilleuls, les foyards, entourer d'épines ces plants pour les défendre des beſtiaux. Comme les bois ſont devenus rares en France, on pourroit en faire planter dans les bords des Communes, ce qui ſeroit dans la ſuite d'une très grande utilité, ſoit aux Habitans à qui appartiennent les terreins, ſoit aux Charrons, Charpentiers, Menuiſiers, Tourneurs, Vanniers, Boiſſeliers, Tonneliers, &c.

Si les Seigneurs s'emparoient des Communes & Communaux, les Peuples redeviendroient, comme aux 11^e, 12^e & 13^e.

ſiecles, eſclaves ; les Seigneurs, qui poſſédoient de grands terreins, ne pouvoient les cultiver ſans le ſecours des Peuples ; on reconnut alors l'utilité des Communes & Communaux ; ce fut pour cet effet que nos Rois donnerent des Edits, Ordonnances & Déclarations, pour procurer aux Cultivateurs les reſſources néceſſaires pour les fixer à cultiver les terres. Sans cette reſſource des Communes & Communaux, dont le grand Monarque confirma la propriété aux Habitans dans tout le Royaume par ſon Edit de 1667 & l'Ordonnance de 1669, cette Loi, ſi ſagement donnée pour le bien de l'Etat, n'empêche point que de certains Seigneurs ne cherchent à s'emparer des biens qui ſont aux Habitans, ſoit de leurs Communes & Communaux, les Tribunaux retentiſſants de procès à ce ſujet ; par bonheur que les ſages Magiſtrats qui ſont les ſoutiens des Peuples, empêchent l'avidité de certains Seigneurs d'envahir les biens des Communautés ſans s'embarraſſer que c'eſt aller contre les Loix, contre le bien de l'Etat ; on ne peut trop le répéter, qu'en privant les Cultivateurs de leurs Communes & Communaux, c'eſt les réduire à l'impoſſibilité de pouvoir cultiver ; les Commues ſont d'une ſi grande reſſource pour la nourriture des beſtiaux, qui ſont la richeſſe de l'Etat, qui ſervent à nous nourrir, à nous porter, à nous vêtir, à nous chauſſer, à défendre l'Etat, à nous éclairer, &c. Les pâturages ſont le premier ſoutien du labourage, puiſqu'on ne peut avoir des beſtiaux ſans leur ſecours. Rochefort, dans ſon Dictionnaire, au mot pâturage, rapporte que le vieux Caton étant interrogé quel étoit le précepte du ménage des champs, répondit *benè paſcere ;* & comme on lui eût réiteré par pluſieurs fois cette demande, il fit toujours la même réponſe, ce ſage perſonnage voulant ſignifier, par cette répartie, que le fruit le plus certain & le plus aſſuré de l'Agriculture, conſiſtoit en une ſoigneuſe nourriture du bétail : c'eſt pourquoi Ariſtote (dit cet Auteur) au premier de ſes Politiques, traitant du pâturage, l'appelle proprement une Agriculture vivante.

M. Rollin dit dans ſon Hiſtoire ancienne, tom. 1, liv. 1, ch. 5, les Laboureurs en Egypte, qui prenoient le plus de ſoin des troupeaux, étoient fort conſiderés, parce que la culture des terres & la nourriture des animaux formoient leurs richeſſes & leur opulence, par leur travail & leur adreſſe laborieuſe : c'eſt un grand malheur, que l'abandon qu'on en a fait depuis long-temps les ait fait tomber dans un mépris général, quoique ce ſoient elles qui fourniſſent le beſoin, & même les délices de la vie, à toutes les conditions les plus relevées.

Les Lévites n'eurent point d'autre part dans la terre de Chanaan que les Villes avec les Fauxbourgs, pour y habiter, & les terres des environs, pour nourrir leurs bêtes de charge & leurs troupeaux. Bib. de Dom Calmet. Joſué, ch. 14, n°. 4, & chap. 21, n°. 2 & 3.

Nous voyons nn Mémoire imprimé à la fin du 13^e^ tome du Recueil des Edits & Arrêts pour la Province du Languedoc ſur l'Agriculture, pour exciter à établir des pâturages pour la nourriture des beſtiaux, comme la ſource des richeſſes ; Sa Majeſté regardant ces pâturages ſi néceſſaires à l'Agriculture, qu'elle a déchargé toutes les Communautés d'Habitans du Languedoc, par Arrêt du 9 Novembre 1700, du droit de nouvel acquêt pour les uſages dont elles jouiſſent à cet egard ſeul. Voyez tom. du Receuil de Languedoc.

Que l'on conſidere Jacob dans l'ancien temps, & toute ſa poſtérité, les richeſſes immenſes qu'ils ſe procurerent par leurs beſtiaux.

Que l'on conſulte pluſieurs Juriſprudences ſur les biens qui ſont à l'uſage des Communautés d'Habitans, ils ſont tous d'accord qu'ils ſont publics à leur égard. Dunod, dans ſon Traité des Preſcriptions, part. 1, chap. 12, pag. 74, dit, que les biens deſtinés à l'uſage des Communautés d'Habitans ſont publics à leur égard ; que telles ſont les Communes, les Communaux, les Rues, les Places, les Marchés, les cours, les fontaines, les édifices, &c. & qu'ils ne peuvent être preſcrits : c'eſt l'eſprit des Ordonnances & Edits de 1600, art. 35, Mars 1644, Déclarations du 22 Juin 1659, 20 Décembre 1658, Edits du mois d'Avril 1667, 6, 27 Novembre 1677, leſquels permettent aux Maires, Echevins, Manans, Habitans des Villes, Bourgs, Villages & Hameaux du Royaume, de rentrer dans leurs Communes & Communaux, aliénés & uſurpés depuis 1555.

de plein droit & ſans aucune formalité de Juſtice

Ces Ordonnances ſont conformes au Droit Romain & à la diſpoſition de la Loi, *quamvis ſaltus.* ff. *de acquir. poſſeſſ.* qui dit qu'encore que quelqu'un ſoit entré dans des Bois communaux & des Communes, dans le deſſein d'y acquérir une vraie poſſeſſion, cela n'ôte aucun droit à la Communauté d'Habitans, parce qu'elle eſt toujours cenſée ſe conſerver non-ſeulement ſon droit, mais même ſa poſſeſſion, *quamdiù poſſeſſionem ab alio occupatam ignorant.* Guy Pape, en ſa déciſion 573, & Ferrerius, ſur cette déciſion, convient que ce droit ne peut s'acquérir par preſcription, en quelqu'état que ſoient les choſes; il faut regarder les Communes ou Communaux des Habitans des Communautés, comme biens publics, & comme tels, impreſcriptibles.

Nous pouvons dire avec M. Dupuis & M. Chopin, que ſi le Domaine de la Couronne eſt impreſcriptible, c'eſt moins parce qu'il appartient au Roi, que parce que c'eſt le Domaine de l'Etat.

GRAINS ET FARINES A PARIS.

État des différens prix du Froment, du Seigle, des Farines & du Pain vendus à Paris dans la Halle & ſur les Ports, depuis le Samedi 11 juſqu'au Mercredi 15 Février 1769.

Il eſt arrivé à la Halle 49 muids 3 ſept. de froment, 1 muid 10 ſeptiers de méteil, 19 muids 7 ſeptiers de ſeigle, & 299 muids 6 ſept. de farines; il reſtoit de l'autre marché, 220 muids de froment, 19 muids 3 ſeptiers de ſeigle, & 905 muids de farines, ce qui a fait 269 muids 3 ſeptiers de froment, 1 muid 10 ſeptiers de méteil, 38 muids 10 ſeptiers de ſeigle, & 1204 muids 6 ſeptiers de farines.

Il eſt arrivé à la même époque ſur le Port de la Greve 39 muids 5 ſeptiers de froment; il reſtoit du marché précédent 119 muids 11 ſeptiers, ce qui a fait 159 muids 4 ſept.

Le Mercredi 15 Février, il ſe trouvoit en totalité dans Paris, 1673 muids 9 ſeptiers tant froment que méteil, ſeigle & farines. Il y en a eu de vendu 479 muids 1 ſept.; de ſorte qu'il en eſt reſté 1194 muids 8 ſeptiers.

Le froment a été vendu à la Halle de 24 à 31 ℔; le méteil, de 19 à 20 ℔; le ſeigle, de 16 à 21 ℔; le froment a été vendu à la Grêve, de 24 à 32 *le ſeptier.*

Les farines blutées ont valu à la Halle, de 2 ℔ 5 ß 9 ₰ à 2 ℔ 15 ß 6 ₰ le *boiſſeau*; les farines de remoulage, de 1 ℔ 13 ß à 2 ℔ 18 ß 3 ₰ auſſi le *boiſſeau.*

Le pain blanc de Goneſſe de 3 ß 6 ₰ à 3 ß 7 ₰ ½ la *liv.* idem de Paris, idem; pain bis blanc de Goneſſe, de 3 à 3 ß 3 ₰; id. de Paris, de 3 ß 3 ₰ à 3 ß 6 ₰; pain bis clair, de 3 ß à 3 ß 3 ₰; pain bis de Paris, de 2 ß 9 ₰ à 3 ß.

COMMERCE.

COMPAGNIE DES INDES.

Prix courant des Marchandiſes qui ont été vendues à l'Orient le 16 Déc. 1768.

SÇAVOIR:

Adatays, de 7 & demie à 8 aunes, ſur 11 douze.
AAGH à 15 livres.
Douſſoutis, de 11 & demie à 12 aunes, ſur 7 huit.
ADS de 16 l. 2 ſ. à 16 l. 3 ſ.
B idem, à 21 l. 13 ſ.
C idem, à 23 l. 4 ſ.
Toiles à 4 fils, de 10 à 10 aunes & demie; ſur 5 6.
ATQF à 26 l. 3 ſ.
B idem, à 26 l.
A1TQF à 25 l. 2 ſ.
2 idem, à 26 l. 11 ſ.
3 idem, à 26 l. 14 ſ.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 22 Février 1769.*

	℔	ß	
Or de Portugal, à . . .	714		*marc.*
Du Mexique à . . .	706		
Du Perou à	698		
Les guinées à	712		
Ducats à	97	15	*once.*
Or fin à 23 k. 31. 32 à .	99		
Or à 20 karats à . . .	84		
L'argent à 11 ₰ 20 g. à .	54	5	*marc.*
Idem à 11 ₰ 10 g. à . .	52	5	
Piaſtres, ...	49		

A

PARIS. 22 Février 1769.		BORDEAUX le 11 Fév.		LYON. le 14 Fév. 1769.	
Amsterdam,	55 1 8e	Amst.	55 ¼ *lettres.*	Amsterdam,	55
Lond.	32	Lond.	32 1 16	Auguste,	51 3 8e
Hambourg,	182	Hamb.	26 3 8e	Vienne,	51 ½
Madrid,	14 19 6	Paris, échu	¼ p ⅝ p.	Lond.	32 ⅛
Cadix,	14 18 6	*du 13 Fév.*		Livourne,	95 ½
Livourne,	95 ½ à ⅝	Amsterd.	54 ¼ à 3 16e	Genes.	93 ½
Lyon,	au pair.	Londres,	32	Madrid.	74 5 8e
		Hamb.	26 5 16e	Cadix,	74 ¼
		Paris échu	⅛ p. ⅝ p.	Paris,	5 8e perte.
				Marseille,	2 ¼ p.
				Dépôt pour é.	½ à 3 8e
				Piast.	4 15

FINANCES.

RÉCAPITULATION

DES EFFETS A REMBOURSER;

En conséquence des Lettres-Patentes du Roi du 7 Février 1769.

NATURE DES EFFETS.	NOMBRE des Numeros.	CAPITAUX réunis.	TOTAUX.
3.e Loterie Royale.			
Effets au Porteur. enregistrés	20330.	13784694 l.	15227377 l.
Effets au Porteur. non enregistrés	.....		
Conversions en Contrats	178.	1442683.	
Deux sous pour livre, Effets au Porteur.	1190.	.....	1773000.
Total des Numéros	21698.		
Total des Capitaux à rembourser			17000377 l.

DISTRIBUTION DES REMBOURSEMENS.

PAR QUARTIERS.

Pendant l'année, du premier Avril 1769, au premier Avril 1770.

			EFFETS de la 3.e Loterie Royale.	TOTAUX à rembourser par Quartiers
QUARTIER D'AVRIL 1769.				
3.e Loterie Royale. Effets au Porteur...	N.° 613206 à N.° 620653 à		4250386 l.	4250386 l.
QUARTIER DE JUILLET.				
Idem.....	N.° 620654 à N.° 627882 à		4250246 l.	4250246 l.
QUARTIER D'OCTOBRE.				
Idem.....	N.° 627883 à N.° 635366		4251006 l.	4251006 l.
QUARTIER DE JANVIER 1770.				
Idem.....	N.° 635367 à N.° 637262	1016494 l.		
	Reste des Effets qui n'ont pas encore été enregistrés	16562.		
		2475739 l.	2475739 l.	
3.e Loterie Royale. Conversions en Contrats.	Contrats provenant des Billets de la 3.e Loterie, convertis.	1442683.	.....	4248739 l.
Deux Sous pour l. du Dixième ...	N.° 486251 à N.° 487684	1773000 l.		
TOTAL DE LA TROISIEME LOTERIE ROYALE ...			15227377 l.	
TOTAL GÉNÉRAL DES REEMBOURSEMENS				17000377 l.

Les Intérêts cesseront du premier jour du Quartier dans lequel les Rembourſemens viennent d'être indiqués.

Les Rembourſemens se feront à la Caisse des Amortissemens, rue neuve des Petits-Champs, par M. DUBU DE LONGCHAMP, Tréſorier Général de ladite Caisse, les jours indiqués ci-dessus.

Le Bureau sera ouvert depuis huit heures du matin jusqu'à midi, & depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

INDICATION des jours de Payement en chaque Mois.

TROISIEME LOTERIE ROYALE.

Avril 1769.

Mercredi 5	...de N°.	613206	à 613407.
Vend... 7	.....	...409	à ...613.
Lundi ..10	.....	...614	à ...832.
Mercr...12	.....	...833	à 614038.
Vend...14	.....	614039	à ...258.
Lundi ..17	.....	...259	à ...473.
Mercr...19	.....	...474	à ...686.
Vend...21	.....	...687	à ...892.
Lundi ..24	.....	...893	à 615105.
Mercr...26	.....	615106	à ...325.
Vend...28	.....	...326	à ...538.

Mai 1769.

Mercredi 3	.....	...539	à ...755.
Vend... 5	.....	...756	à ...950.
Lundi .. 8	.....	...951	à 616175.
Mercr...10	.....	616176	à ...382.
Vend...12	.....	...383	à ...590.
Mercr...17	.....	...591	à ...801.
Vend...19	.....	...802	à 617006.
Lundi ..22	.....	617007	à ...208.
Mercr...24	.....	...209	à ...419.
Vend...26	.....	...420	à ...638.
Lundi ..29	.....	...639	à ...837.
Mercr...31	.....	...838	à 618015.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI,

Du premier Février 1769.

QUI renouvelle les défenſes faites par ceux des 15 Décembre 1722 & 15 Janvier 1726, à tous Tréſoriers, Receveurs & Payeurs des Rentes tant viagères que perpétuelles, de faire à l'avenir aucun payement, tant deſdites Rentes, même ſur les Etats de Languedoc, Bretagne & Bourgogne, que des Intérêts, Annuités ou Coupons d'Effets Royaux, que les Parties prenantes ne leur aient fourni des *duplicata* de la quittance du payement de leur Capitation perſonnelle & de celle de leurs Officiers, Domeſtiques ou autres perſonnes à leur charge, des ſix derniers mois de chaque année.

LETTRES-PATENTES DU ROI,

Données à Verſailles le 29 *Janv.* 1769.

QUI nomment des Commiſſaires pour paſſer les Contrats de Reconſtitution, expédiés en exécution des Edits de Novembre 1767 & Décembre 1768 : Et qui nomment le ſieur Trudaine à la place du feu ſieur Trudaine ſon pere.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville;

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Proc. p^r. J. 1769.
Boſcheron,	6^e.	F.	27
Garnier,	9^e.	F.	25
Raynal,	10^e.	C.	25
Goſſey,	12^e.	J.	25
Maigret,	21^e.	F.	28
Thevenin,	54^e.	A.	27

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS

Fév. 1769.	*Lundi 20.*	*Mardi 21.*	*Mercredi 22.*
Ac. des Indes.	1160	1167 ½	1165
Emp. de la Com.	423	423	
Prom. à 5 p ⅝.	20	20	20
Prom. à 4 p ⅝.	43 43 ½	43 ½	43 ¾ 44
Ac. des Fermes.	845	847 ½	845
Amortiſſement.			
2ſ. p. l. du Dix.	7		
3e. Loterie.	2 ½ 1769		2 ½ 1769
Annuités.	300	300	300
Coup. d'An.	60	60	60
Emp. de 50 mil.	39		40
Emp. de 30 mil.	44	44	45
Col. 1759.			
Canada.	48	48	48 ½
4e. L. Epoques.	14 ½ 12. 20.	14 ½	14
Nouette.	43	43 ½	43 ½
Ac. de la caiſſe	1025	1025	1025
Bill. de la Com.			
CONTRATS.			
tirage de la C.	3^e 387 5^e 360	2^e 415 3^e 390 4^e 367	
Sur la Ville		(5^e 360	

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 16.

DE DUNKERQUE.

ARRIVÉE *de Navires.*

DU premier au 10 Février 1769, il eſt entré dans ce Port 3 Navires François faiſant l'encombrement de 300 tonneaux, 15 Anglois de 817 & 1 Holiandois de 220 tonneaux; ſçavoir, des François, les *Deux Antoines*, Capitaine *Jacques Carpentier*, venant de Bergues en Norwege chargé de 65000 liv. de ſtockvis & 30 barils d'huile de poiſſon; les *Deux Belles Sœurs*, Capitaine *Adrien Frideric*, venant de Seville chargé de 346 caiſſes 272 demi caiſſes d'oranges & citrons; les *Deux Amis*, Capitaine *Honoré Roux*, chargé d'une partie de vin & de liqueurs; des Anglois, le *Talbout*, Capitaine *Thomas Foſter*; le *Lion*, Capitaine *Charles Francks*; les *Neuf Quilles*, Capitaine *Thomas Barrow*; la *Loyale Jeanne*, Cap. *Thomas Halfinght*; la *Ducheſſe de Buclay*, Capit. *Jacques Clarck*; le *Dragon*, Capit. *John Franks*, venant tous ſix de Londres avec plomb, couperoſe, douves, fer, houblon, bierre, ſucre, riz, & autres marchandiſes; la *Fanchon*, Capitaine *Etienne Rouckrt*; le *Patrick*, Capitaine *Chriſtophe Scaron*; le *Saint Patrice*, Capitaine *Guillaume Downey*, venant tous trois de Dublin ſur leſt; la *Minerve*, Capitaine *Williams Ockely*, venant de Douvres chargé de ſept chevaux Anglois; l'*Albany*, Capitaine *Richard Tucker*; les *Freres*, Capitaine *Robert Wolkman*, venant tous deux de Glaſcow chargés de 481 boucauts de tabac en feuilles; le *Chriſtophe*, Capitaine *Joſ. Grumbly*, venant de Grumbly; le *Shart*, Capitaine *Chriſtophe Sandley*, venant de Greneſey tous deux ſur leſt; la *Sara*, Capitaine *Jean Hudſon*, venant de Barcelonne chargé de 68 pieces 34 demi-pieces 8 quarts de pieces d'eau-de vie; le *Jeune Laurent* de Fleſſingue, Capitaine *Roclof Laats*, venant de Salo chargé de 644 pipes 44 demi-pipes d'eau-de-vie, 8 caiſſes de mouchoirs & autres marchandiſes.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 3 Navires François faiſant 120 tonneaux, 2 Anglois de 74, & 2 Hollandois de 148 tonneaux; ſçavoir, des François, l'*Eliſabeth* du Conquet, Capitaine *Joſeph Lamuſel*; allant à Nantes chargé de ferremens, d'huile, d'amidon & d'autres marchandiſes, la *Demoiſelle Louiſe* de Cherbourg, Capitaine *Nicolas Poutevin*, allant à la Hougue charge de fer & de graine de lin; la *Liberté*, Cap. *Jacques de Ror*, allant à Newport chargé de tabac, cuirs ſalés & autres marchandiſes; des Anglois; les *Trois Sœurs*, Capit. *John Macklau*, allant à la Rochelle chargé de charbon de terre & autres marchandiſes; la *Betty & Peggy*, Capitaine *Thomas Hoar*, allant à Bergues en Norwege chargé d'eau-de-vie, genievre & autres marchandiſes; des Hollandois, l'*Offrande d'Abraham*, Capitaine *Joſſe Vanderende*, allant à Middelbourg ſur leſt; l'*Amour*, Capit. *Dirck Vanhewen*, allant à Roterdam chargé de tabac & autres marchandiſes.

DE MARSEILLE.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du premier au 7 Février 1769, il eſt entré dans ce Port, 14 Bâtimens François & 5 Etrangers; ſçavoir, des François. le *Septimane*, Capit. *Honoré Viau* de la Ciotat, venant du Cap; la *Marie Marguerite*, Capitaine *Joſeph Allemand* de Toulon, venant de la Martinique chargés tous deux de ſucre, café & autres marchandiſes des Colonies pour diverſes Particuliers & Negiants; la *Providence*, Capitaine *Henri François Bichard* de Saint Malo, venant de ce même Port avec 1200 quintaux de morue adreſſée à M. *Sejourné*; le *Saint Pierre*, Capitaine *Jean Chriſtophe Berthome* de Nantes, venant de ce Port même chargé d'une partie de beurre; le *Saint François* Capitaine *Pierre Blavet*, venant de l'Orient avec div. marchandiſes; la *Vierge de la Garde*, Cap. *Jean Liman* de Marſeille, venant de Cadix avec 900 charges de bled; la *Vierge de la Providence*, Capitaine *Jean Bollo* de Gênes, venant de Lalicate en Sicile avec 900 charges de bled; le *Saint Lazare*, Capitaine *Laurent Deprat* de Saint Nazaire, venant de Livourne chargé de 90 milleroles, d'huile & autres marchandiſes; le *Saint Claude*, Capitaine *Joſeph Rouſtant* de Cannes, venant de ce même endroit chargé d'huile pour le Languedoc; le *Saint Jean-Baptiſte*, Capitaine *François Hermite* de la Ciotat, venant de Frejus avec bois à brûler; la *Vierge du Rozaire*, Capitaine *Jean Joſeph Reyre* de Saint Chamas, venant d'Agde chargé de 1000 ſeptiers de ſeigle & autres marchandiſes; le *Saint Eſprit*, Capitaine *Louis Terci* de la Ciotat, venant de ce Port char-